



## La Syrie face au défunt Droit international et à la défunte Charte de l'ONU

Par [Dr. Bachar al-Jaafari](#)

Mondialisation.ca, 03 août 2020

[The Syrian Mission to the United Nations](#)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Loi et Justice](#),

[Nations Unies](#)

Analyses: [SYRIE](#)

*La Syrie face au défunt Droit international et à la défunte Charte de l'ONU ? C'est là un titre extrait de l'intervention du Dr Bachar al-Jaafari, mercredi dernier, devant le Conseil de sécurité frappé de réunionite aigue, maintenant que les visioconférences permettent aux délégués des gouvernements hostiles à la Syrie de se hâter par un simple clic, pour plus de vingt fois sur le métier remettre leur ouvrage.*

*Un ouvrage de sape des règles et des lois de l'humanité, désormais démasqué par la résistance héroïque de la Syrie, dont la charte souveraine est celle de son indépendance rédigée et défendue par son Peuple et son Armée.*

*Comment le dire autrement lorsqu'en dépit de tous les crimes commis contre le peuple syrien, les représentants de certains États membres du Conseil de sécurité passent, jour après jour et à tour de rôle d'un projet de résolution à un autre, pour prétendument acheminer leurs aides humanitaires vers des civils syriens toujours étranglés par leurs propres sanctions économiques coercitives unilatérales ? Des sanctions arbitraires imposées à tout un peuple faute d'avoir obtenu ce qu'ils voulaient par la guerre directe ou indirecte, allant jusqu'à inclure récemment le fils du président Bachar al-Assad, né en 2001 !*

*Ceux qui voudraient découvrir les prétextes sans cesse exploités pour nourrir les mensonges et prolonger le calvaire des Syriens, pourront lire le compte rendu du « document non officiel » destiné aux organes d'information sur le site de l'ONU en langue française [1]. À l'heure où nous achevons cette traduction en ce 3 août 2020, l'intervention ci-dessous du Dr Bachar al-Jaafari, intégrale ou résumée, n'est toujours pas incluse dans le compte-rendu précité. Honni soit qui mal y pense... [NdT].*

---

Monsieur le Président,

Lors de nos précédentes déclarations devant le Conseil de sécurité, nous avons souvent utilisé une expression diplomatique commune pour attirer l'attention de nos collègues, membres de ce Conseil, sur l'ingérence étrangère flagrante dans nos affaires intérieures ; celle d'« un éléphant enragé qui écrase tout sur son passage ».

Aujourd'hui, nous remplaçons cette métaphore diplomatique par une autre plus expressive dans l'espoir que le Conseil se réveille et finisse par réaliser qu'il s'agit d'un « monstre »

enragé qui a pour nom l'occupation américaine dans la région d'Al-Tanf et dans le nord de la Syrie, un autre monstre turc infestant le nord, ainsi qu'un monstre terroriste coincé à Idleb et soutenu par certains États membres de ce Conseil.

Autant de territoires syriens où les civils souffrent aux niveaux humain, politique et économique, vu qu'au dessus de tous ces monstres il y a leur parrain à tous : celui des mesures coercitives unilatérales européennes et américaines.

Monsieur le Président,

Il n'a pas suffi aux gouvernements des pays hostiles à mon pays de commettre de graves violations des principes du défunt droit international et des dispositions de la défunte Charte des Nations Unies.

Il n'a pas suffi à ces gouvernements de commettre des milliers de crimes contre le peuple syrien, tels l'occupation des terres, la provocation d'une famine, le pillage des ressources, l'imposition de blocus et de mesures coercitives unilatérales en plus du soutien accordé aux groupes de terroristes barbares.

Il n'a pas suffi à ces gouvernements hostiles de soutenir les pratiques illégales, immorales, sans foi ni loi du régime d'Erdogan ; parmi lesquelles, les agressions, l'occupation, les déplacements de populations, les changements démographiques, les recrutements de mercenaires et de terroristes. Nous savons tous ce qui se passe actuellement quant aux forces d'appui parties d'Idleb vers la Libye...

Pour couronner ce qui précède, ces gouvernements hostiles ont lancé des attaques contre des avions civils traversant l'espace aérien syrien, en violation flagrante du droit international, des règles régissant l'aviation civile internationale et de la Convention de Chicago. Ainsi, il y a quelques jours [Jeudi 23 juillet], des avions de combat américains ont attaqué un vol civil transportant des voyageurs de Téhéran à Beyrouth au-dessus de l'espace aérien syrien.

Cet acte d'agression pour « intimidation » n'est pas le premier du genre, vu que c'est là une simple réplique éhontée d'attaques israéliennes répétées à plusieurs occasions, comme ce fut le cas lorsque des avions militaires israéliens se sont protégés derrière des avions civils russes ou syriens, alors qu'ils attaquaient mon pays, totalement indifférents au fait d'utiliser des passagers civils comme boucliers humains et au sort de ces passagers. Ils ont aussi grandement menacé l'aviation civile internationale, notamment dans l'espace aérien libanais utilisé de façon répétée par Israël pour lancer ses attaques contre le territoire syrien, comme cela est décrit dans des dizaines de lettres officielles adressées par le gouvernement de mon pays et le gouvernement libanais à votre estimé conseil.

Par conséquent, ceux qui ont perpétré de tels actes ont clairement échoué à l'examen du droit international. Ceux-là ne peuvent jamais être crédibles face à un examen humanitaire et n'ont pas le droit de parler de questions humanitaires.

Dès le début du mois de juillet, le Conseil de sécurité a été témoin d'efforts fébriles destinés à étendre la résolution 2165 (2014) portant sur les activités transfrontalières dont l'adoption devait être une procédure exceptionnelle, temporaire, ne pouvant être maintenue [pour les détails : [2]]. Ces efforts ont été accompagnés de la tenue de nombreuses sessions du Conseil de sécurité ouvertes ou à huis clos, lesquelles ont conduit à 9 tours de scrutin [dont

2 double-veto sino-russes portant à 10 le total des veto de la Chine et à 16 le total des veto de la Russie depuis 2011, contre des résolutions particulièrement dangereuses pour la Syrie ; NdT].

Bien sûr, le motif de l'extension de cette résolution 2165 (2014) n'est pas d'acheminer une aide humanitaire aux Syriens dans le besoin. Le vrai motif est de trouver un prétexte permettant de continuer à violer la souveraineté de la Syrie et à menacer l'unité et l'intégrité de son territoire, en totale contradiction avec la résolution de référence 46/182 de l'Assemblée générale. Et ce, en tentant de créer de nouvelles réalités sur le terrain par le soutien ainsi accordé aux organisations terroristes, aux milices séparatistes et aussi, aux deux occupations territoriales américaine et turque.

Concernant la résolution précitée, ma délégation réaffirme que le centre de l'action humanitaire en faveur de la Syrie est la capitale syrienne, Damas, la plus vieille ville encore habitée en ce monde, et non Gaziantep en Turquie, Bruxelles en Belgique, Berlin en Allemagne, Paris en France, ou ailleurs. Ce sont principalement les institutions étatiques syriennes, les alliés et les partenaires humanitaires qui assument la responsabilité de fournir soutien, services et assistance humanitaire aux Syriens.

Ma délégation souligne le fait que l'aide transfrontalière n'est pas parvenue aux Syriens dans le besoin. Un minimum d'aide a été acheminé vers les civils syriens pour juste couvrir l'envoi de l'aide humanitaire destinée au soutien des organisations terroristes et des milices séparatistes, obtenir des fonds, s'assurer des allégeances et maintenir le statu quo.

Vous avez tous entendu parler -et mon collègue britannique peut vous le confirmer- de l'incident révélateur rapporté dans un article publié par le quotidien néerlandais *de Volkskrant*, signifiant « le Journal du Peuple ». Il a révélé que l'agent britannique James Le Mesurier, fondateur de l'organisation terroriste desdits « Casques blancs », a dérobé 50 millions de dollars offerts par des donateurs. Ceci est naturellement la partie visible de l'iceberg et l'un des modèles de financement indirect du terrorisme sous couvert d'actions humanitaires.

Monsieur le Président,

OCHA [le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU] n'a pas réussi à satisfaire aux exigences de son rôle humanitaire, ni à assurer sa transparence, son professionnalisme et sa non-politisation. Et cela du fait qu'il est devenu un outil au service des agendas de certains gouvernements hostiles à mon pays et a transformé ses rapports en une plateforme pour la promotion d'allégations trompeuses.

Je vous ai informés à maintes reprises du fait que le secteur de la santé en Syrie souffrait d'une grave pénurie en médicaments, fils de suture, matériels chirurgicaux et matériels médicaux de base, en raison des mesures coercitives inhumaines imposées au peuple syrien. Des mesures qui vont jusqu'à interdire l'importation de poches de plasma sanguin « vides ». Je répète : de poches de plasma sanguin vides ! Et, les organisations des Nations Unies, en Syrie, se sont abstenues de les fournir malgré le besoin urgent des hôpitaux et des centres médicaux syriens, notamment en plein combat contre la Covid-19.

N'est-ce pas honteux ? C'est honteux. Que fait l'OCHA à ce sujet ? Où se situe-t-il vis-à-vis des appels du Secrétaire général et de son envoyé spécial à lever les mesures coercitives, alors qu'il prétend toujours que sa seule préoccupation est humanitaire ?

Les délégations des pays occidentaux ont empêché toute tentative cherchant à inclure dans le projet de la résolution 2533 [adoptée le 11 juillet 2020 ;[3]] une quelconque référence aux mesures coercitives unilatérales et toute demande au Secrétariat d'un rapport ou même d'informations sur les effets de ces mesures sur la vie quotidienne de millions de Syriens et leur accès aux besoins essentiels.

Comportement qui prouve, une fois de plus, le caractère mensonger des allégations soutenues par les délégations de pays occidentaux au sein de ce Conseil, selon lesquelles les mesures coercitives unilatérales ne visent pas les civils syriens et prévoient des dérogations humanitaires et médicales.

Monsieur le Président,

Ceux qui revendiquent la défense de questions humanitaires doivent regarder les faits tels qu'ils sont, non tels qu'ils sont présentés dans des agendas, par définition, hostiles à mon pays. À ce propos, permettez que je rappelle brièvement les points suivants en rapport avec les efforts déployés par la Syrie en la matière :

- Le 14 avril 2020, le gouvernement de mon pays a informé les Nations Unies qu'il était disposé à faciliter l'acheminement d'un convoi d'aide humanitaire vers la ville d'Atareb et ses environs dans le nord-ouest de la Syrie. Aujourd'hui, cent jours après, OCHA n'a toujours rien entrepris pour la livraison de ce convoi. Merci Monsieur Lowcock ! [Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence].
- Le gouvernement syrien a facilité la livraison, par voie terrestre, d'une cargaison d'aide médicale affrétée par l'OMS, de Lattaquié vers le nord-ouest de la Syrie. Une deuxième cargaison, présente en Irak depuis un moment, est aussi récemment arrivée en Syrie ; le gouvernement syrien ayant facilité son transport, par voie aérienne, de l'aéroport irakien d'Erbil vers l'aéroport international de Damas, avant de l'acheminer par la route vers la région de Qamichli dans le nord-est de la Syrie. Ce qui réfute toute allégation concernant l'impossibilité de livrer l'aide transfrontalière à toutes les régions de la République arabe syrienne.
- Le gouvernement syrien a informé l'OCHA qu'il pouvait travailler en inter-humanitaire sur le territoire syrien et utiliser les points de passage officiellement désignés, y compris le passage d'Albou-kamal ouvert sur l'Irak, le passage de Nassib ouvert sur la Jordanie, l'aéroport d'Alep et l'aéroport de Qamichli. Ce qui réfute la nécessaire obligation du travail humanitaire transfrontalier et même la nécessité d'une résolution du Conseil de sécurité. Cependant, l'OCHA n'a rien entrepris pour profiter de cette proposition.

Monsieur le Président,

Ma délégation réaffirme le contenu de la plainte officielle adressée le 31 mai 2020 par le gouvernement syrien au Secrétaire général des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité. Elle dénonce les pratiques de certains gouvernements d'États membres, en particulier les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et la Turquie ; notamment celles concernant les mesures coercitives unilatérales imposées par ces mêmes pays à la Syrie et

à d'autres pays, l'occupation illégale de notre territoire, la répression et l'assassinat délibéré de nos citoyens.

Trois mois après, nous attendons toujours une réponse officielle. Et à ce propos, nous regrettons que le porte-parole du Secrétaire général, interrogé à trois reprises sur l'action entreprise par son secrétariat suite à notre plainte, ait toujours refusé de nous répondre.

Merci, Monsieur le Président.

## **Dr Bachar al-Jaafari**

29/07/2020

Envoyé spécial de la Syrie auprès des Nations Unies

*Traduit par Mouna Alno-Nakhal pour Mondialisation.ca*

**Source** : vidéo en langue anglaise

[https://www.youtube.com/watch?v=Ok\\_wNo3t1Sw](https://www.youtube.com/watch?v=Ok_wNo3t1Sw)

### **Notes :**

[1][[Syrie: accusations « d'amoralité » et « d'hypocrisie » au Conseil de sécurité à propos du renouvellement du mécanisme d'aide transfrontalière et des conséquences des sanctions](#)]

[2][[Syrie : Les conférences de Bruxelles ne sont que pure propagande...](#)]

[3][[Syrie : le Conseil de sécurité renouvelle pour un an le mécanisme d'acheminement de l'aide transfrontalière](#)]

[4][[Résolution 2533 \(2020\)](#)]

\*\*\*

La source originale de cet article est [The Syrian Mission to the United Nations](#)  
Copyright © [Dr. Bachar al-Jaafari](#), [The Syrian Mission to the United Nations](#), 2020

Articles Par : [Dr. Bachar al-Jaafari](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez:

[media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)